

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 4 avril 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

#### 2018 V.101 Vœu relatif aux ateliers-logements et aux lieux de résidence

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant la place centrale qu'occupe la création culturelle et artistique dans l'histoire de Paris et dans son rôle historique en faveur du rayonnement et de l'attractivité de notre ville sur le plan international ;

Considérant la politique ambitieuse de la collectivité parisienne pour tenter de répondre aux recommandations du rapport de 2009 en terme d'accompagnement de l'évolution de la demande des artistes dans toute sa diversité et ses pratiques, en favorisant notamment le développement de lieux d'accueil adaptés à tous les profils d'artistes ;

Considérant que les profils, les activités et les pratiques artistiques des créateurs.trices parisiens.ne.s évoluent, ainsi que les besoins spécifiques pour exercer leur activité ;

Considérant les différents rapports relatifs aux ateliers d'artistes sur le territoire parisien et notamment le rapport de l'Inspection générale de la Ville datant de 2009 intitulé *Etude sur les modalités d'attribution et d'occupation des ateliers d'artiste dépendant du parc social de la collectivité parisienne* qui recommandait en particulier la réorientation de la politique municipale de création de nouveaux ateliers ainsi que la réaffectation des ateliers d'artiste n'ayant plus l'utilité de l'atelier logement,

Considérant le faible taux de rotation, qui en 2009 selon le rapport précité ne dépassait pas 5% du parc ;

Considérant l'engagement de la majorité municipale dans une démarche d'amélioration de la transparence et de lisibilité de l'ensemble des dispositifs des politiques publiques parisiennes ;

Considérant la possibilité d'amélioration de l'information concernant l'offre de tous les types d'ateliers individuels ou de lieux d'accueil collectifs pour les artistes demandeurs ainsi que pour l'ensemble des Parisiens.ne.s intéressés.e.s par la question,

Considérant les besoins spécifiques importants en ateliers et en ateliers-logements notamment pour les élèves sortant d'une école d'art et les nombreux artistes migrant.e.s ou réfugié.e.s;

Aussi, sur proposition de Marie Atallah, de Sandrine Mées, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris

Émet le vœu que la Ville de Paris ;

- établisse et diffuse aux élu.e.s avant la rentrée 2018 le bilan de la mise en œuvre des neuf recommandations du rapport de 2009 ;
- demande à la DAC de mener une étude portant sur un état des lieux territorial des ateliers d'artiste, des ateliers-logements et des divers lieux d'accueil et de résidence soutenus ou gérés par la Ville de Paris (typologie des lieux, des gestionnaires et des modes de gestion, des occupants et des contrats d'occupation), cette étude devra aboutir à la publication d'un rapport avant fin 2018,
- publie avant la fin 2018 un guide pratique destiné aux artistes demandeurs.euses d'atelier, d'atelier-logement ou d'un lieu d'accueil collectif ;
- Publie un bilan annuel d'attribution des ateliers et ateliers-logements dépendants de la Ville de Paris